

d'analogue. Nous nous réunissons dans le cadre de divers comités afin de discuter des mesures urgentes qui peuvent être prises pour tirer un meilleur parti des voies qui sont dégagées. Nous avons pour objectif de transporter les céréales jusqu'aux principaux embranchements pour réaliser de cette façon la rotation la plus rapide possible du matériel roulant afin de compenser les pertes hypothétiques éventuelles . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND DU SYNDICAT DES MARINS-ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DES GRANDS LACS— L'INTERVENTION MINISTÉRIELLE—L'ARBITRAGE VOLONTAIRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. A en juger par une question qu'un député NDP lui a posée tantôt, il semble que le ministre songe à présenter une mesure pour obliger les ouvriers à retourner au travail. Étant donné que le ministre n'a pas présenté de rapport à ce sujet et que la date limite est fixée au 1^{er} avril, le ministre nous dirait-il où en sont les choses et s'il croit toujours qu'une intervention de sa part serait prématurée?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que je me suis entretenu directement et indirectement avec les parties en cause dans l'espoir de régler ce différend. La situation est difficile. Cependant, je vais poursuivre mes efforts, de concert avec mes adjoints, pour tâcher de régler ce différend, si possible, avant le 1^{er} avril.

M. Alexander: Depuis un mois environ, le ministre exalte les mérites de l'arbitrage volontaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il l'a proposée aux parties en conflit, si elles l'ont acceptée ou quelle a été leur réponse? S'il ne l'a pas fait, pourquoi?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je préconise l'arbitrage volontaire depuis quelques mois, surtout en ce qui concerne les syndicats de cheminots. Leur convention collective n'expire pas avant la fin de décembre et l'idée était d'éviter de futurs différends ouvriers. Dans la situation actuelle, le conflit existe déjà. La convention collective est expirée et, en principe du moins, une grève est en cours. Je doute fort que les parties consentent à la reprise du travail avant qu'une entente soit conclue et s'en remettent à l'arbitrage volontaire pour le règlement des détails.

Questions orales

[Plus tard]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire, étant donné l'importance du sujet. Le ministre a supposé que les parties en cause n'accepteraient pas son arbitrage volontaire. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il discutera de la question avec les parties en vue d'obtenir une réponse précise quant à leur façon d'accueillir cette façon nouvelle et unique de procéder, compte tenu de la gravité de la situation?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis conscient de la gravité de la situation, mais ce n'est pas une supposition qui m'a mené à une telle conclusion. Les entretiens que j'ai eus avec les intéressés m'ont permis de constater que les parties, l'une d'elles surtout, ne consentiraient certes pas à l'arbitrage volontaire.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX D'AMÉNAGEMENT DE CONDUITES D'EAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. De nombreuses municipalités canadiennes ayant connu un accroissement sensible de leur population par suite de l'installation de divers services municipaux, et les gouvernements provinciaux—celui de l'Ontario, par exemple—ayant supprimé la taxe de vente sur les matériaux utilisés pour la construction de conduites d'eau, le ministre envisage-t-il de supprimer la taxe de vente fédérale que les municipalités doivent payer pour ces matériaux?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la demande du député qui a trouvé écho un peu partout à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler aux députés que la période des questions touche à sa fin. La présidence donnera la parole au député de Parry Sound-Muskoka pour une question supplémentaire, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. Darling: Plusieurs municipalités ayant approuvé une résolution demandant que soient exemptés de la taxe de vente fédérale les matériaux utilisés pour la construction de conduites d'eau, le ministre compte-t-il assister à la réunion de l'Ontario Municipal Water Association qui se tiendra à Windsor, du 28 avril au 1^{er} mai, en vue de participer à des discussions constructives sur cette question?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'y ai pas été invité et il me serait d'ailleurs assez difficile de m'y rendre si je l'étais.